



Assemblée générale

Distr. générale
21 février 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 70 a) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

Lettre datée du 4 février 2014, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [60/124](#) du 15 décembre 2005, par laquelle l'Assemblée générale a créé le Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence et l'a chargé de me conseiller sur l'utilisation et l'impact du Fonds. En application du paragraphe 21 de ladite résolution, je vous fais tenir ci-joint une note sur la réunion du Groupe consultatif, qui s'est tenue à New York les 4 et 5 novembre 2013 (voir annexe).

Comme il est indiqué dans ladite note, le Groupe consultatif s'est félicité de l'amélioration constante des résultats et de la gestion du Fonds. Il a examiné un certain nombre de questions de politique générale, à savoir : la clôture du plan d'action de la direction faisant suite à l'évaluation quinquennale du Fonds; les mesures récentes visant à améliorer la qualité des rapports descriptifs sur l'utilisation du Fonds; les derniers éléments concernant le cadre de résultats et de responsabilisation; le plan de gestion des risques du Fonds; l'appui aux activités de protection menées par le Fonds; et la contribution du Fonds aux initiatives visant à renforcer la résilience.

Les membres du Groupe se sont félicités de l'occasion qui leur a été donnée de s'entretenir directement avec la Contrôleuse de l'Organisation des Nations Unies de l'utilisation faite des ressources prélevées au titre des dépenses d'appui aux programmes du Fonds, et lui ont demandé de leur donner, une fois que le nouveau progiciel de gestion intégré à l'échelle du système (Umoja) aurait été mis en place, un complément d'information sur l'utilisation et la traçabilité de ces sommes.



Le Groupe a abordé, avec les membres du Comité permanent interorganisations, la question des partenariats avec les organisations non gouvernementales et celle de l'accélération des décaissements des organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations en faveur de leurs partenaires de réalisation. Il a recommandé que cette dernière soit portée à l'attention des membres du Comité permanent interorganisations pour examen à la prochaine réunion du Groupe.

Les membres du Groupe ont noté avec préoccupation que le Fonds était fortement tributaire de ses principaux donateurs et souligné qu'il était nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires. Ils ont recommandé que la stratégie de mobilisation de ressources du Fonds soit révisée de façon à intégrer une optique régionale et à tirer parti des nouvelles possibilités de partenariat avec le secteur privé et de collecte de fonds auprès de ce secteur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des États Membres et des missions d'observation.

(Signé) **BAN** Ki-moon

Annexe

Note sur la réunion du Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence (4 et 5 novembre 2013)

Recommandations et conclusions

1. Dans sa résolution [60/124](#), l'Assemblée générale a créé le Groupe consultatif du Fonds central pour les interventions d'urgence et l'a chargé de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, sur l'utilisation et l'efficacité dudit fonds. La deuxième réunion du Groupe consultatif pour 2013 s'est tenue à New York les 4 et 5 novembre et a été présidée par Catherine Walker (Australie).

2. À cette réunion, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a donné aux membres du Groupe consultatif des informations sur l'utilisation et la gestion du Fonds entre janvier et octobre 2013, en soulignant tout particulièrement l'aide d'urgence cruciale apportée à la République arabe syrienne. La réunion a également été l'occasion pour le Groupe consultatif d'avoir un premier échange direct avec la Contrôleuse de l'ONU sur l'utilisation faite des sommes prélevées au titre des dépenses d'appui aux programmes du Fonds. En outre, les membres du Groupe se sont penchés, avec les représentants du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations, sur les progrès accomplis depuis leur réunion précédente, tenue en mai à Genève, en ce qui concerne la rapidité des décaissements des organismes des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations en faveur des partenaires de réalisation et les partenariats avec les organisations non gouvernementales. Le Groupe consultatif a en outre examiné certaines grandes questions de politique générale, à savoir : la clôture du plan d'action de la direction faisant suite à l'évaluation quinquennale du Fonds; les mesures prises récemment pour améliorer la qualité des rapports descriptifs sur l'utilisation du Fonds; les derniers éléments concernant le cadre de résultats et de responsabilisation; le plan de gestion des risques du Fonds; l'appui aux activités de protection menées par le Fonds; et la contribution du Fonds aux initiatives visant à renforcer la résilience. Comme suite à ces discussions, le Groupe consultatif présente ci-après ses observations et recommandations.

Gestion

3. La Coordinatrice des secours d'urgence a informé le Groupe consultatif qu'entre janvier et octobre 2013, le Fonds avait versé près de 416 millions de dollars à 42 pays et territoires. Le Groupe a remercié la Coordinatrice et le secrétariat du Fonds de leur gestion du Fonds.

4. Des membres du Groupe ont constaté avec préoccupation que le Fonds était fortement tributaire de ses principaux donateurs et souligné qu'il était nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires. Le Groupe a recommandé que la stratégie de mobilisation de ressources du Fonds soit revue de façon à intégrer une optique régionale et à tirer parti des nouvelles possibilités de partenariat avec le secteur privé et de collecte de fonds auprès de ce secteur. Les membres du Groupe ont dit avoir conscience de leur rôle dans la mobilisation de ressources et les activités de promotion menées au nom du Fonds, en particulier au sein de leurs pays et

groupements régionaux respectifs, et encouragé le secrétariat du Fonds à réfléchir aux moyens de les faire participer davantage à ces travaux.

5. Le Groupe consultatif s'est félicité de l'action menée par les membres du Comité permanent interorganisations pour effectuer plus rapidement les décaissements en faveur de leurs partenaires de réalisation. Il a toutefois noté qu'ils avaient tous encore des progrès à faire à cet égard et recommandé que la question de la rapidité des décaissements soit portée à l'attention de la direction du Comité permanent interorganisations pour examen à une réunion future. Il a tout particulièrement constaté qu'il était utile de mesurer les résultats par rapport à des objectifs de référence et encouragé la mise au point d'objectifs internes relatifs à la rapidité des décaissements. Il a également demandé que l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée du financement de l'action humanitaire examine les pratiques optimales des différents organismes, afin que tous en arrivent à accélérer les décaissements en faveur de leurs partenaires de réalisation.

6. Par ailleurs, les membres du Groupe consultatif ont interrogé les représentants du Comité permanent interorganisations sur les partenariats établis avec les organisations non gouvernementales et leur ont demandé ce qu'ils pouvaient faire pour que les partenaires de réalisation reconnaissent la contribution que le Fonds apportait à leurs activités, ce qui était important pour améliorer la visibilité et l'application du principe de responsabilité. Ils les ont également encouragés à associer davantage les partenaires de réalisation à l'établissement des priorités du Fonds. Ils ont demandé au secrétariat du Fonds de recenser les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, afin d'évaluer avec plus d'exactitude l'efficacité opérationnelle et la valeur ajoutée du Fonds. Le Groupe a encouragé le secrétariat du Fonds à continuer de renforcer sa collaboration avec les membres du Comité permanent interorganisations dans le cadre de l'équipe spéciale chargée du financement de l'action humanitaire.

7. Les membres du Groupe consultatif ont remercié la Contrôleuse de l'ONU d'être parmi eux et de bien vouloir leur expliquer, de manière générale, comment les ressources du Fonds prélevées au titre des dépenses d'appui aux programmes étaient utilisées. Comme suite à la demande que le Groupe lui avait adressée à l'issue de la réunion de mai 2013, la Contrôleuse a donné un aperçu général du cadre réglementant l'emploi des montants prélevés au titre des dépenses d'appui aux programmes et expliqué en détail comment était utilisée la part de ces ressources qui était destinée expressément à financer les initiatives institutionnelles et les services communs du Secrétariat de l'ONU. Le Groupe a également prié la Contrôleuse de lui fournir, une fois que le nouveau progiciel de gestion intégré à l'échelle du système (Umoja) aurait été mis en place, des informations plus détaillées sur l'utilisation et la traçabilité des sommes prélevées au titre des dépenses d'appui aux programmes.

8. S'agissant de la décision de faire passer le taux de recouvrement des coûts de 7 % à 8 %, prise à la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le secrétariat du Fonds a informé le Groupe consultatif qu'en vertu des accords juridiques en vigueur, ce nouveau taux ne s'appliquerait pas au Fonds.

9. Le Groupe consultatif a félicité le secrétariat du Fonds d'avoir assuré le succès du plan d'action de la direction faisant suite à l'évaluation quinquennale du Fonds, en particulier l'application des recommandations qui relevaient directement de sa

compétence. Il a ensuite annoncé la clôture officielle du plan. Des membres ont toutefois fait remarquer qu'ils souhaitent revenir ultérieurement sur certaines questions connexes et demandé que le secrétariat les renseigne régulièrement sur les éventuelles questions en suspens et tienne compte de celles-ci dans le programme de travail à long terme du Fonds. Le Groupe a répété que l'application de certaines de ces recommandations ne relevait pas du mandat du secrétariat du Fonds.

10. Le Groupe consultatif s'est félicité du point fait sur l'examen du cadre de résultats et de responsabilisation et des examens au niveau des pays effectués au Pakistan, en République démocratique du Congo et au Yémen, en vue d'évaluer l'utilité du Fonds face aux crises humanitaires. Il s'est également penché sur un examen analogue effectué à l'échelle régionale pour analyser la contribution du Fonds à la lutte contre la crise alimentaire et nutritionnelle sévissant au Sahel, qui a consisté à examiner la situation au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. Les membres du Groupe se sont dits satisfaits des examens effectués au niveau des pays et de la région et des conclusions générales auxquelles ils avaient abouti, à savoir que le Fonds avait un impact positif et une véritable utilité face aux crises humanitaires dans la mesure où il permettait de mobiliser rapidement des ressources importantes, ce qui permettait d'agir promptement, d'inciter d'autres donateurs à verser des fonds et de faciliter la coordination. Le Groupe a encouragé le secrétariat du Fonds à continuer de s'attaquer aux problèmes recensés lors des examens et dit avoir bon espoir que les résultats de ces derniers seraient largement diffusés.

11. Les membres du Groupe ont salué les conclusions formulées à l'issue de l'examen indépendant du cadre de résultats et de responsabilisation du Fonds, ont fait observer que celui-ci avait atteint ses principaux objectifs et ont encouragé le secrétariat du Fonds à prendre des mesures dans les domaines laissant à désirer. Ils ont également constaté que le secrétariat n'avait pas fini d'examiner le rapport final, qu'il n'avait reçu que peu de temps auparavant, et demandé que ce document soit porté à sa connaissance.

12. Le Groupe s'est félicité de la mise en place d'un nouveau calendrier à horizon mobile pour la présentation des rapports descriptifs par les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, qui est synchronisé avec le cycle des projets, et a demandé qu'un rapport soit soumis dans les trois mois suivant la fin du versement de chaque don. Il a noté que le nouveau système allégerait le travail d'établissement de rapports incombant aux organismes, et permettrait au secrétariat du Fonds de procéder à son examen et de formuler ses observations plus rapidement. Ce système permettrait également de simplifier la procédure, d'améliorer l'exactitude des données et de renforcer l'application des principes de transparence et de responsabilité vis-à-vis des parties prenantes.

13. Comme suite à la demande tendant à préciser la façon dont le Fonds finançait ses activités de protection, le Groupe consultatif a examiné l'analyse fournie par le secrétariat du Fonds et noté que le pourcentage correspondant au financement des activités axées exclusivement sur la protection (4 %) ne reflétait pas la totalité des ressources consacrées aux activités de protection, lesquelles étaient souvent multisectorielles. Le Groupe a encouragé l'adoption d'une démarche pragmatique qui mettrait en évidence la diversité des activités de protection multisectorielles déjà financées par le Fonds ainsi que l'appui du Fonds aux activités de protection menées dans tel ou tel pays. Il a également examiné la contribution du Fonds aux initiatives visant à renforcer la résilience et confirmé que celui-ci contribuait de façon modeste, mais non négligeable, à faciliter la résilience dans le cadre des

interventions d'urgence en finançant des interventions rapides qui répondaient à ses critères d'importance vitale.

14. S'agissant du caractère complémentaire du Fonds et des fonds de financement commun implantés au niveau des pays, le Groupe consultatif a de nouveau souligné qu'en harmonisant davantage le fonctionnement de ces fonds, on améliorerait la cohérence, l'efficacité et l'efficacité globales de l'action humanitaire et de la coordination des activités correspondantes. Les membres du Groupe ont été informés que la note d'orientation sur la complémentarité était en cours d'achèvement et serait portée à leur connaissance une fois que les apports des responsables des fonds de financement commun auraient été reçus et pris en compte. Ils ont également examiné le rôle que pouvaient jouer les coordonnateurs de l'action humanitaire pour ce qui était de prendre des initiatives et de veiller au respect du principe de responsabilité.

15. En ce qui concerne la question du montant reporté d'une année sur l'autre, évoquée à la réunion précédente, le Groupe consultatif a accueilli avec satisfaction les éclaircissements apportés par le Fonds, à savoir qu'il importait de disposer d'une réserve permettant de satisfaire les demandes de financement intervenant au début de chaque année civile. En outre, une grande partie du montant reporté à la fin de l'année venait des sommes reçues à la suite de la réunion de haut niveau d'annonces de contribution, qui avait lieu chaque année en décembre. Les membres se sont également félicités du point fait sur le plan semi-annuel de gestion des risques du Fonds et ont reconnu l'importance de ce plan pour l'atténuation des risques et les activités de promotion.

Questions administratives

16. Le Groupe consultatif a salué le travail accompli par sa présidente, Catherine Walker, et son vice-président, Mathewos Hunde Tulu (Éthiopie).

17. Le Groupe a confirmé son intention de tenir sa prochaine réunion à Genève en mai 2014, en marge du séminaire-retraite annuel des coordonnateurs de l'action humanitaire. Cela permettrait à ses membres de dialoguer avec les coordonnateurs de l'action humanitaire, d'entendre leurs vues et perspectives concernant le Fonds et son efficacité opérationnelle et d'analyser leurs expériences en matière de coordination et de direction des interventions humanitaires. D'autres représentants d'organismes humanitaires œuvrant sur le terrain pourraient aussi être invités.